

tél. :

fax :

Jean Paul Huchon dénonce une taxe écologiquement inefficace et socialement injuste

réaction

« Cette taxe carbone, enfin présentée par Nicolas Sarkozy après bien des couacs au sein du gouvernement, est une belle idée gâchée. Gâchée par un dispositif insuffisamment incitatif pour faire changer les comportements et des mesures de redistribution inéquitables et trop complexes. »

Pour Jean Paul Huchon, la taxe carbone, tel que proposée par le gouvernement est :

- **une mesure écologiquement inefficace** car à 17 euros la tonne de carbone, et en excluant l'électricité, elle ne permettra pas un changement des comportements. Tous les experts l'affirment, pour être efficace, il faut au moins fixer la tonne à 32€

- **une mesure socialement injuste** car utiliser l'impôt sur le revenu comme fondement de la redistribution ne permet pas de favoriser les plus modestes. Chacun sait que les niches fiscales et désormais le bouclier fiscal inventé par le Gouvernement favorisent les plus aisés en diminuant leurs impôts sur les revenus.

« **De plus, l'Etat se décharge une fois de plus de ses responsabilités sur les ménages.** L'instauration d'une taxe carbone, à laquelle je suis favorable, doit s'accompagner d'une politique environnementale globale, qui doit passer par le financement d'infrastructures de transports publics, seul moyen de permettre aux français de ne plus utiliser leur voiture. Or, j'attends toujours le soutien financier de l'Etat au Plan de mobilisation pour les transports publics voté par les collectivités franciliennes.

Il faut aussi aider les ménages à « **consommer vert** ». Si je défends le principe du « pollueur-payeur », je souhaite aider les ménages à être moins pollueurs, avec par exemple des aides financières aux particuliers pour le chauffage thermique, le solaire, l'isolation...toutes mesures que nous avons mis au cœur de nos politiques régionales

Je demande donc au gouvernement de revoir sa copie : pour une **taxe à 32 € la tonne**, qui **intègre l'électricité**, et pour une **redistribution totale aux ménages** sous la forme de compensations modulées en fonction des contraintes énergétiques subies par les ménages, et sous la forme d'aides directes aux ménages (installation de systèmes d'énergies renouvelables, meilleure isolation, achat de voitures propres). »

Contact presse : Ghislaine Collinet